



COMMISSION REGIONALE STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal de la réunion du 08 mars 2024

PRESENTS : G. PINEL, J.L. BOURRELLIER, G. LE FLOCH

EXCUSE : JL PAUGAM

1 – ASSEMBLEES GENERALES DU 30 MARS

Les responsables des émargements pour ces deux assemblées extra – ordinaire et ordinaire seront :

Pour le 22 : G.PINEL

Pour le 29 : M.EUGENE

Pour le 56 : JL BOURRELLIER

La CSR demande à la Ligue de faire aux clubs sur le fait que les pouvoirs sont remis aux responsables des émargements en version papier.

2 – ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2024

La CSR définit les fonctions d'elle et de la Commission de Surveillance de Opérations Electorales.

La CSR reçoit les candidatures et prévoit les bureaux de vote.

La CSOE s'assure du bon fonctionnement des votes, du dépouillement et proclame les résultats

Lors de cette élection les nouveaux statuts seront appliqués avec le nouveau décompte des voix des clubs.

3 – VALIDATION D'UN MAILLOT DE CLUB

La CSR valide le maillot du club Athlé Sud 56

4 – VALIDATIONS DES LICENCES

Il s'avère qu'une trentaine de licences ne sont toujours pas validées. Cela concerne surtout des licences Découvertes et Running.

5 – INCIVILITES

Il y a un peu plus d'actes d'incivilité lors des compétitions et dans les clubs.

Le problème est que, lors de cas répréhensibles, les personnes victimes préviennent oralement la CSR mais hésite ensuite à le faire par écrits.

Sans écrit, la CSR, ne peut conseiller de la marche à suivre ou d'en informer la Commission d'Ethique et de Déontologie de la FFA ou la Commission de Discipline.

G. LE FLOCH - Pdt CSR BRE

